



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

# GRANDE BRADERIE D'ÉTÉ 2025

Direction Pôle Événementiel

Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

## Le Jeudi 31 juillet et vendredi 1<sup>er</sup> août Escale Gourmande sur la Place de l'Hôtel de Ville

Nom : ..... Prénom : .....

Société : .....

Adresse complète :  
.....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ ..... @ : .....

N° du RCS ou N°SIREN obligatoire : .....

Statut <i>Cocher</i>	Producteur	
	Commerçant	
	Autre: .....	

Horaires	Jeudi 31 juillet 2025 de 8h à 20h
	Vendredi 1 <sup>er</sup> août 2025 de 8h à 19h

**Métrage souhaité** : .....ml

**Immatriculation du véhicule** (obligatoire):  
.....

### Description des marchandises vendues :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Les pièces à joindre obligatoirement à votre candidature :**

- Extrait k-bis ou registre de commerce de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance Responsabilité
- Copie de la Carte professionnelle
- Des photos couleurs de votre stand et des produits commercialisés
- Copie de votre carte grise

**Droit de place : 8,50 € le ml**

*Attention les tarifs sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année 2025*

**JE M'ENGAGE :**

- À respecter les dimensions et les activités qui me sont autorisées,
- À respecter le marquage au sol (*marquage et délimitation au sol*). Les stands, les pieds ainsi que les parasols déployés ne doivent dépasser de l'aplomb du marquage au sol,
- À respecter la propreté du site et à laisser son emplacement propre en fin de manifestation,
- À ne rien fixer ou accrocher sur les boutiques, les poteaux ou autres supports, les arbres
- À respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- À disposer les stands de façon à laisser les accès aux boutiques, aux portes d'immeubles, et l'accès aux secours,
- À me conformer aux prescriptions du cahier des charges de cet événement,
- À ne pas louer de tout ou partie de l'emplacement qui m'a été attribué sous peine de verbalisation et expulsion immédiate de la Braderie,
- À acquitter la redevance correspondant à cette occupation,
- À utiliser des sacs réutilisables ou des sacs papiers

**A retourner avant le 30 avril 2025 à : [regies@mairie-narbonne.fr](mailto:regies@mairie-narbonne.fr)**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME SERA AUTOMATIQUEMENT REJETE**

**Attention la présente candidature ne vaut pas autorisation et constitue un passage en commission**

**Occuper un emplacement à la braderie, c'est accepter et respecter le présent règlement avec toutes ces conditions et conséquences.**

A..... Le.....

**Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par monsieur le maire de Narbonne - service des régies pour la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est le **contrat**. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **Services interne à la collectivité, CCI, Préfecture, DGFIP, Chambre Agriculture, Direction départementale des fraudes**. Les données sont conservées pendant **toute la durée de l'autorisation**. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : [m.veyrac@mairie-narbonne.fr](mailto:m.veyrac@mairie-narbonne.fr) ou au **04-68-90-30-20** ou notre délégué à la protection des données : [DPO@mairie-narbonne.fr](mailto:DPO@mairie-narbonne.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*